

11611666
GREFFE
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BLOIS

R E C E P I S S E D E D E P O T

87 1818 18 RUE DU PERE BRITTIET
41013 BLOIS
TEL 02 38 78 07 71 FAX 02 38 78 04 01
TWITEL 02 38 78 11 11 02 38 04 07 11 11

STDLC C/O VIA STI
55-57. AVENUE DE COLMAR
92846 RUEIL MALMAISON CEDEX

V/REF # MME PERDREAU
V/REF # 87 B 98 / A-1392

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS CERTIFIE
QU'IL LUT A ETE DEPOSE A LA DATE DU 24/10/98, SOUS LE NUMERO A-1392,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06/05/98

CHANGEMENT DE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATIF

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX DE LOIR ET CHER
SOCIETE ANONYME
1. RUE ALEXANDRE VIELLE
BLOIS
41000 BLOIS

R. C. S. 04410 1 572 044 610 (87 B 98)

LE GREFFIER

SOCIETE DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX DU LOIR ET CHER
Société anonyme au capital de 2.000.000 F.
Siège social : 9, rue Alexandre Vezin à BLOIS
572 044 618 R.C.S. BLOIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 MAI 1998**

Etaient présents :

M. Jean-Louis QUEUILLE, Administrateur,

M. Loic MACHARD, Administrateur,

Etaient représentés :

M. Jean PARENT, Président Directeur Général,

Mme Annie FOUCHARD, Représentant Permanent de S.A.E.S.

Composant ensemble le conseil d'administration,

.....

DEMISSION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean PARENT, expose au conseil les raisons pour lesquelles il se voit au regret de donner sa démission de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur de la société, à l'issue de la présente réunion.

Les membres du conseil acceptent et remercient M. Jean PARENT d'avoir bien voulu assumer la présidence de la société et lui expriment toute leur reconnaissance pour les services qu'il a rendus à ce titre. Ils font part à leur président des regrets qu'ils éprouvent de le voir quitter ses fonctions.

.../...

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le président attire l'attention du conseil sur les possibilités de cooptation offertes par l'article 94 de la loi sur les sociétés commerciales, aux termes duquel en cas de vacances par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire, à condition que le nombre des administrateurs restants soit au moins égal au minimum légal de trois, et à charge de solliciter la ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Le président propose à cet effet au conseil de coopter Mme Annie FOUCHARD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil coopte Mme Annie FOUCHARD, administrateur à titre provisoire, à l'issue de la présente réunion.

Conformément à la loi, cette cooptation sera soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire, Mme Annie FOUCHARD pouvant exercer ses fonctions d'Administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur la proposition du Président le conseil d'administration à l'unanimité nomme Mme Annie FOUCHARD, Président du Conseil d'Administration de la société à l'issue de la présente réunion.

POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Conformément à l'article 113 de la loi du 24 juillet 1966, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires, ainsi qu'au conseil d'administration, et dans les limites de l'objet social, le président du conseil d'administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

.....

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

